



RESULTAT DU VOTE  
Présents ou représentés : 19  
Voix favorables : 19  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 12/12/2023

**DELIBERATION**  
n° CA 2023 – 84-h

*Compte rendu des décisions prises par le président  
en application des délégations consenties par le conseil d'administration  
(Institut Maurice Hauriou)*

**Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

**Article unique :**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

**Le président du conseil d'administration,**



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/12/2023  
DELIBERATION n° CA 2023 - 84-h  
Compte rendu des décisions prises par le président  
en application des délégations consenties par le conseil d'administration  
(IMH)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
02.10.2023	Autres contrats, conventions, accords		Décision du président : tarifs des colloques organisés par l'IMH le 20/10/2023 et le 23/10/2023